

Edition du "REVEIL DU NORD" 168 bis, rue de Paris, LILLE La plus forte vente de la région

Actualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX 20, Grande-Place, 20 TOURCOING 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Aurons-nous un Crematorium dans le Nord ?

Une grande idée, intéressant par sa réalisation toutes les populations de notre région, est en marche.

Inspirée de préoccupations d'hygiène publique, s'attachant au souci d'éviter aux municipalités, de nos centres industriels, à population toujours plus dense, l'achat onéreux de terrains pour l'agrandissement des cimetières, une société de double action philanthropique et philanthropique préconise la création, à Lille, ou aux environs, d'un Four crématoire, comme celui fonctionnant au Père-Lachaise, à Paris.

Une commission, composée d'élus du suffrage universel, de docteurs en médecine, de journalistes, de fonctionnaires de la Préfecture et de délégués d'organisations ouvrières vient d'être constituée et tiendra une première réunion samedi prochain, à la Mairie de Lille, en vue d'étudier la question et d'établir un rapport qui fera l'objet de son intervention auprès des municipalités de notre population agglomérée.

Cette commission d'étude comprend : Charles Saint-Yvenant, député, conseiller général, adjoint au maire de Lille ; Bailly Edmond, député du Syndicat des Transports de Lille ; Deneubourg, adjoint au maire ; Bondues Désiré, adjoint au maire ; Marcel Dujardin, conseiller d'arrondissement ; Louis Teyssie, docteur en médecine ; Verhaeghe, docteur en médecine ; Elysée Polvent, publiciste au "Réveil du Nord" ; Le Masson L., rédacteur en chef du "Réveil du Nord" ; Devernay Théodore, secrétaire du Syndicat de la Métallurgie de Lille ; Dubois Georges, Syndicat Textile de Lille ; Doyennette Amédée, chef de division, mairie de Lille ; Louis, président de la brasserie "l'Avenir" ; Brodel Louis, délégué de la Fédération du Nord de la Libre-Pensée socialiste ; Gustave Mullier, administrateur des Hospices de Lille ; Linconnu Henri, délégué de la Fédération du Nord de la Libre-Pensée ; Masson Louis, délégué du Syndicat des Médecins ; Prevost, conseiller municipal de Béthune.

La nécessité, au point de vue de la salubrité publique, de la création d'un Crematorium dans notre région déjà congestionnée et appelée à voir s'accroître dans un avenir prochain sa population ouvrière, ne saurait être contestée.

L'incinération prévient l'altération de l'air et des eaux potables, si commune et propagée par les nécropoles urbaines encadrées d'habitations aux familles entassées. La meurtrière typhoïde a souvent pour origine le voisinage des cimetières répandant à la mort par des millitrations malsaines ou des émanations modernes son accord à ce sujet, continuant ainsi l'expérience avisée des Grecs et des Romains de l'antiquité qui rendaient obligatoire la crémation des cadavres humains, pour la santé publique.

Au-dessus des préjugés, des superstitions, des conceptions familiales, plane une grande cause d'intérêt général. Il n'est pas possible de s'en désintéresser ni de la négliger.

Le principe admis et qui ne peut être discuté, en dehors de tout esprit de parti politique ou de conceptions religieuses, il faut envisager les dépenses résultant de cette innovation bienfaisante.

Mises à la charge d'une seule ville, elles seraient lourdes évidemment, mais une participation intercommunale, au prorata du nombre d'habitants et des ressources budgétaires rendrait le projet facilement réalisable et de rapide réalisation.

Notre souhaitons de le voir aboutir au plus vite, pour l'assainissement de nos vastes foyers de travail.

E. POLVENT.

LE PRIX DU CHARBON VA AUGMENTER

Les nouveaux prix du charbon dans la région du Nord intéressent les particuliers comme les industriels. Des augmentations sont envisagées, on parle d'une majoration de 5 fr. à la tonne sur les charbons industriels, de 15 fr. sur les boulets et briquettes, en raison de l'augmentation du prix du brai, de 5 fr. sur les charbons classés, comme l'antracite, pour les Compagnies qui ne sont pas engagées par des marchés antérieurs.

La question n'est pas encore au point ; des renseignements inexactes ont été publiés, mais par des journaux spéciaux.

D'ici deux ou trois jours, les tarifs officiels seront communiqués au public.

HAUSSE DU FRANC

On a enregistré hier, en bourse de Paris (Clôture), les cours suivants : livre, 126,40 dollar, 26,05 cent francs belges, 114,16, contre 127,50, 25,32 et 114,30, mardi.

MORT ATROCE D'UNE ENFANT A DOUAI

Un affreux accident vient de plonger dans la douleur une famille douaisienne, celle de M. Hossart, officier d'artillerie. La petite fille de M. Hossart, âgée de trois ans est tombée, en jouant, dans un récipient rempli d'eau bouillante.

Malgré les soins qui lui furent prodigués aussitôt, la pauvre enfant a succombé dans d'horribles souffrances.

Les dots intéressantes

« Oul, ma dernière fille aura 10.000 francs : celle de 35 ans a 30.000 ; celle de 40 : 50.000... » Vous n'avez jamais eu une fille aisante ?

Le scandaleux trafic des fascistes faussaires en Hongrie

De nombreuses personnes sont surveillées et de nouvelles surprises sont attendues

On mandait de Budapest, de Berlin, mardi soir, que depuis midi, quarante personnes de la Société Hongroise se trouvaient sous la surveillance de la police comme suspectes de complicité dans l'affaire de faux billets ; on ne les a arrêtés pas encore car, elles font valoir des influences politiques.

Cette liste de quarante personnes a été apportée par le détective français venu de Hollande. Le colonel Jankovich a fait devant les autorités hollandaises des aveux complets et a désigné toutes les personnes mêlées à l'affaire.

D'après les déclarations de l'envoyé de la Banque de France, M. Emery, on peut s'attendre à de nouvelles surprises qui dépasseront encore ce qu'on sait jusqu'à présent.

LE PRINCE WINDISGRAETZ CHEF DES FAUSSAIRES

Le prince Windisgraetz demeure la figure centrale de l'affaire.

Petit-fils du maréchal qui reprit la révolution de 1848 à Prague et à Vienne, fils d'un général inspecteur de l'armée, le prince Louis fut officier d'artillerie puis de cavalerie. Il suivit la guerre Russo-Japonaise et se signala durant la guerre mondiale en organisant au front roumain la brigade des Tigres composée de jeunes patriotes hongrois de 14 à 18 ans.

Ami de l'archiduc Charles-François-Joseph, il eut une influence considérable quand celui-ci fut l'empereur Charles.

Ministre du ravitaillement dans le cabinet Esterhazy, le prince Windisgraetz fut mêlé à une assez louche histoire de fournitures de pommes de terre.

Le prince Louis est le neveu et le principal héritier du chef actuel de la famille. Sa sœur aînée, la princesse Caroline épousa le comte Henckel de Donnersmarck ; la seconde, Mathilde épousa le prince Sapieha Kodenski, née en 1882 à Cracovie, est, docteur de l'université de Budapest. Ses mémoires sur la guerre mondiale et la révolution de 1918 ont été publiés en anglais, en allemand, en français et en hongrois.

Le prince aurait pour 250.000 dollars de dettes. Le prince a fait des aveux définitifs.

L'ARCHIDUC FRÉDÉRIC SERAIT COMPROMIS

On mande de Vienne à « New-York Herald » : Aujourd'hui les rumeurs impliquent l'archiduc Frédéric, sa femme Isabella et leur fils Albrecht dans l'affaire des faux billets de banque français. « Le Wiener Allgemeine Zeitung » notamment, qui reproduit ce bruit, écrit que cela compliquerait sérieusement la situation et les rendrait complices du prince de Windisgraetz, qui était à n'en pas croire le chef des faussaires.

Trois chefs éminents du parti fasciste hongrois seraient également soupçonnés de complicité et sont surveillés par la police.

LES FAUX BILLETS N'ONT PAS ETÉ MIS EN CIRCULATION

On fait ressortir que le public ne doit pas s'émouvoir outre mesure de cette affaire car les billets n'ont pu être mis en circulation, les coupures, ayant été fort heureusement prises en flagrant délit des leur première tentative.

Grâce aux révélations d'un marchand de pierres précieuses venu à Paris et d'une grande banque d'Amsterdam.

On apprend d'autre part que l'inspecteur français Benoit est parti pour Milan où s'est réfugié l'un des complices du prince : le député Olyan contre lequel un mandat d'amener a été lancé.

Enfin on dément la démission de certain ministre on fait remarquer que le gouvernement conserve sa composition actuelle.

Une victoire du boxeur Charly Sauvage sur Gleize

Frankie Ash qui battit Bugles Laki, l'ancien champion d'Europe des poids coqs devait rencontrer hier soir, à Paris Charly Sauvage, l'excellent boxeur d'Hénin-Liétard. Ash a fait défaut.

Il a été remplacé par Gleize que Charly Sauvage battit aux points après 10 rounds très disputés.

UN AMANT JALOUX DEVENU MEURTRIER A ÉTÉ ACQUITTÉ

La Cour d'Assises de la Seine a acquitté le contremaître ébéniste Palisson qui, le 24 juillet dernier, tua à coups de revolver M. Ozorée, entrepreneur, qui vivait avec la maîtresse de Palisson.

M. CHARLES LE BOSSU A PASSÉ CERTAINS AVEUX

M. Richard, juge d'instruction, poursuit activement l'instruction de l'affaire d'escroquerie du « Bossu » Hillois. Hier encore, le magistrat a interrogé toute la journée Charles Polvitége dit « Le Bossu », son complice Joseph Roujas.

UNE VISITE AU PAYS DES EAUX DÉCHAINÉES

C'est un véritable cataclysme qui s'est abattu sur la Belgique

On évalue actuellement à 150 millions de francs le montant des dégâts causés par les inondations

De Dinant à Liège, le long de l'industrielle vallée de la Meuse, on compte plus de 250.000 chômeurs

Seraing, 6 Janvier. La Belgique se relève à peine des ruines de la guerre, qu'elle est frappée par un nouveau cataclysme. Après le feu, l'eau, après l'invasion, l'inondation... Aussi commence le vibrant appel de solidarité, adressé au peuple belge, en faveur de la souscription nationale organisée par la Croix-Rouge et l'Association de la Presse de Belgique, au profit des inondés.

Cataclysme ! Le mot n'est pas trop fort. Jamais, en effet, comme en l'année 1830, de sinistre mémoire, le laboratoire, petit pays n'a subi, du fait du débordement de ses rivières, de telles dévastations.



LA RUE DE LA PAIX, INONDÉE A LIEGE

Un ingénieur, disait tout à l'heure dans le train qui nous emportait de Lille à Seraing, à travers la campagne désolée : « Encore deux semaines de pluies torrentielles, comme celles que nous avons eues, et les digues, qui ne tiennent plus, seraient rompues, et les eaux du Rhin auraient pu être comparées à celles de la Grande Guerre. »

Peut-on considérer ce jugement comme exagéré ? De la Lys et de l'Escaut, à la Meuse et à la Sambre en effet, des torrents d'eau nauséabonde et boueuse se sont déversés par la campagne, inondant les champs, envahissant des villages et des villages, pénétrant dans les habitations, réduisant au silence et à l'inactivité des centaines d'usines, et portant partout la ruine.

Actuellement, le long de la vallée de la Meuse la plus atteinte, les flots se retirent, lentement, la dégrée continue. Tout danger nouveau semble être écarté, mais on ne se rend que mieux compte de l'immense dévastation causée par la furie des eaux déchaînées.

Le ministre belge se rendait par plus de 150 millions de dégâts, par le chômage forcé et imprimé de plus de 250.000 travailleurs de toutes corporations.

20.000 maisons ont été inondées à Liège

C'est le 31 décembre, à 11 heures du matin que, passant la berge trop étroite du fleuve, les eaux impétueuses de la Meuse, se répandirent par les rues de Liège, traçant le gros centre industriel en une véritable cité lacustre. En moins de quatre heures, les trois quarts de la ville étaient entièrement submergés. A trois heures de l'après-midi plus de 20.000 maisons de l'agglomération étaient inondées.

Le niveau d'eau était de 1 m. 85, dépassant de 65 centimètres le niveau le plus élevé atteint en 1830.

La plupart des voies ferrées desservant la ville étaient coupées. L'électricité et le gaz manquaient. Les communications téléphoniques et télégraphiques étaient interrompues.

Cent soixante-dix mille habitants étaient séparés du reste du monde par les eaux glauques de la Meuse.

Quelques jours, dans le courant de l'après-midi, l'inondation à décroître lentement, à libérer de son étai les quartiers les plus élevés.

Quand nous arrivons, la ville est presque complètement libérée. Il n'en est pas de même de quelques villages et villes de laval.

Des dizaines de millions de dégâts

Libérée ! Liège est libérée. Oui, mais elle l'est comme notre capitale des Flandres l'était au lendemain de la guerre. Il reste les dégâts, et quels dégâts ! Saura-t-on jamais les évaluer ?

Toutes les caves et la plupart des rez-de-chaussées ont été envahies par les eaux. Des stocks énormes de marchandises de toutes sortes ont été détériorés, sinon rendus complètement inutilisables.

A l'heure où nous écrivons, les magasins sont encore éclairés à la bougie. Le gaz fait encore presque partout défaut : l'éclairage électrique nécessite que quelques quartiers privilégiés, parce qu'éparpillés. Les services téléphoniques ne sont toujours pas rétablis.

Quantité de voies ferrées des environs sont encore coupées. L'eau potable manque toujours. Dans les rues les services publics travaillent au débâcle, des tas d'immondices et de débris de toutes sortes, jonchant les principales artères. Les pompiers sont occupés à vider les caves.

Les habitants continuent le nettoyage de leurs maisons et recherchent les objets précieux dispersés. Une ville dévastée ! Telle est Liège maintenant, qui il y a huit jours encore faisait retentir du bourdonnement de son travail la triente vallée Mosane.

A Seraing, la désolation ! A Liège, c'est la désolation. A Seraing, c'est la désolation. Le bourdonnement de son travail est un effet sous les flots depuis le 31 décembre. Une heure après l'inondation de Liège, la digue Maréchal qui contenait les eaux turbulentes de la Meuse, céda sur une longueur de cent mètres sous la poussée des flots. Seraing est baigné entre de hautes collines et forme une cuvette profonde.

Aveux de l'ingénieur de la reconstitution arrêté à Amiens

Comment ce fonctionnaire prévaricateur fut arrêté par la police prévenue de ses buts

Voici dans quelles circonstances a éclaté le scandale dans lequel est impliqué un ingénieur en chef de la reconstitution industrielle de la Somme, M. Billet, dont nous avons annoncé l'arrestation à Amiens :

UN FONCTIONNAIRE PONCTUEL, MÉTICULEUX, PROBE, ETC...

M. Jean-Jacques Billet, 47 ans, ingénieur, agent technique chargé de l'évaluation industrielle des dommages de guerre, régent, habitant 176, chaussée Périgord, à Amiens, était entré au service de l'Office de reconstitution industrielle (O. R. I.) quelque temps après la fin de la guerre.

L'ingénieur Billet était très bien noté, fonctionnaire ponctuel, méticuleux, attentif, il avait jusqu'alors constamment rempli ses fonctions avec un zèle et une probité qui l'avaient fait remarquer comme un agent extrêmement juste, d'une rigueur notoire dans ses appréciations et ses rapports avec les sinistrés.

Un dossier d'une dizaine de millions

Depuis quelques semaines, M. Billet avait entre les mains, pour l'étudier et le contrôler, avant de l'adresser aux services administratifs du Comité central de préconciliation, un dossier de dommages industriels d'une dizaine de millions de francs, une dizaine, croyons-nous, de ces dommages relatifs à une vaste usine de bonneterie qui, à Villers-Bretonneux, avait été détruite pendant la guerre et que M. Launay avait fait réédifier.

Le dossier allait bientôt, les derniers rapports d'experts joints, être transmis au Comité de préconciliation à Paris qui, selon la procédure habituelle, aurait « raboté » sur le montant de l'indemnité de la somme de la guerre attribuée au sinistré, une importante fraction.

UN « TUYAU » OFFERT A UN GROS SINISTRÉ

M. Launay avait tout lieu de craindre que cette réduction ne fut considérable. Les quatre rapports d'experts joints au dossier, favorable au sinistré, lui furent, surtout, le rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le dossier était bientôt, les derniers rapports d'experts joints, être transmis au Comité de préconciliation à Paris qui, selon la procédure habituelle, aurait « raboté » sur le montant de l'indemnité de la somme de la guerre attribuée au sinistré, une importante fraction.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le sinistré se refusant en soi-même, à croire à la concession de l'agent technique, il tenta de passer par la voie des sinistrés. M. Launay, lui glissa quelques mois plus tard, par l'intermédiaire d'un ami, un rapport Paynaud, concluant à la réduction de la réduction du montant du dommage et des considérations infirmant les éléments de la demande.

Le bluff des "Industriels du Nord" M. Mathon parle... pour ne rien dire

M. Eugène Mathon a été interviewé par un journal parisien sur les prétendues « propositions des Industriels du Nord ».

L'out à long de deux colonnes, le grand patron de l'industrie textile disserta sur le « fumambuleux » projet — pour reprendre l'expression de la « Dépêche. — Il ne nous apporte, certes, rien de nouveau ! Le projet, d'ailleurs, puisqu'il reconnaît qu'il n'a rien de sérieux, n'a jamais existé. Les organisations patronales réunies, avenue de Messine, au siège de l'Association française d'expansion économique et de la Confédération générale de la production, recherchent encore ce qu'elles pourraient bien proposer.

Les propositions du change nous tuent, constate M. Mathon. L'instabilité de notre devise est le signe de la crise financière et celle-ci est la conséquence des obligations qui pèsent sur l'Etat.

Ces vérités premières émises, M. Mathon se refuse à rechercher les responsables. Et pourquoi ?

Le politique qui nous a conduits à cette accumulation de maux — qui nous a « menés aux demandes excessives de remboursement » n'est-ce pas celle qui fut pratiquée, au cours de cinq années, par les de Lestry, les Marsal et autres Bokanowski, du Bloc National ?

On comprend que M. Mathon ne veuille faire le procès d'amis si chers et sur lesquels il compte demain pour la réalisation de son programme de régression sociale.

Mais que pourrait bien être, en fin de compte, l'hypothétique projet de nos industriels ?

M. Mathon nous confesse qu'il n'est pas un « saint », mais un « homme d'affaires ». Le ciel, au paradisique séjour, est bien lointain et pour lui comptent seules les réalités terrestres.

Aussi, entend-il que le crédit dont l'industrie dispose et que l'Etat a le droit et le devoir d'assurer pour le salut commun, ne soit mis au service de la Nation que sous certaines conditions.

Se plaçant au-dessus du Parlement, M. Mathon entend dicter la loi... La Caisse d'amortissement ? Il prétend la gérer lui-même et écarte « l'Etat », ce patron réducteur à l'indigence et à la servitude.

Mais, que dirait M. Mathon et les autres demain, d'autres catégories de citoyens affirmaient d'aussi graves exigences.

Bien sûr, ce ne serait plus qu'anarchie ! Et sans doute, M. Mathon espère-t-il, à la faveur d'une désorganisation accrue, imposer sa dictature ?

« Preuve de sa détermination », dit-il. Les plans politiques de Messieurs Mathon, Ley et consorts ne seraient plus faire de dupes.

UNE FEMME S'EST JETÉE SOUS UN EXPRESS A LENS

Mardi soir, les voyageurs stationnant sur le quai de la gare de Lens, ont été étonnés par le suicide d'une malheureuse femme.

L'express venant de Béthune, arrivait en gare de Lens à 7 h. 29 du soir, quand tout à coup, sans que personne ne put s'interposer, Mme Tartare, née Lamarque, demeurant à Lens, Grand Chemin de Loos, se jeta sous les roues de la machine et fut écrasée.

Quand on parvint à la dégrader, le corps était complètement défiguré.

La malheureuse était divorcée et ramariée depuis quatre mois seulement ; elle laisse deux enfants jumeaux ; on croit qu'elle a agi sous l'impulsion d'une crise neurasthénique.

ENFANT ÉBOUILLANTÉ A HARNES

Mme Delvalle Charles, demeurant cité du 21, avait fait chauffer de l'eau devant servir à son mari pour se laver à son retour de la mine. Elle déposa le chaudron plein d'eau bouillante sur la table et, sans s'en rendre compte, l'enfant se pencha vers le récipient et, l'un de ses pieds, âgé de 23 mois, bouilla par un de ses frères, tomba dans l'eau bouillante. Le pauvre bébé est mort, hier matin, après une nuit d'atroces souffrances.

UN HAZEBROUCKOIS NOYÉ A ISBERGUES

M. Clovis Aldor Waryn, 45 ans, journaliste, demeurant avec sa mère, rue Poychaert, à Hazebrouck, s'était rendu mardi à Isbergues, dans le but de se faire embaucher aux usines.

Ce malheureux, qui est sujet à des crises épileptiques, se noya accidentellement dans un fossé grossi par les récentes pluies et se trouva la mort. Ce sont des ouvriers d'usine, au retour de leur travail, qui ont découvert son cadavre.

Clovis Waryn était veuf depuis quelques années. Son corps sera ramené à Hazebrouck.

Les projets Doumer

M. Doumer ne se renouvellerait pas. Appelé il y a quelques semaines à constituer le cabinet, il échouait avant d'avoir atteint le stade ministériel de la rue de Rivoli, tant ses projets financiers paraissent... simplistes et inconsistants.

M. Doumer déclarait en effet, à ce moment, qu'il se contenterait de doubler le taux sur le chiffre d'affaires et de frapper d'un octroi de plusieurs décimes supplémentaires toutes les marchandises qui entrent et sortent de la France.

Un nouveau projet ne parait qu'un projet d'imagination. Sa caractéristique principale est une taxe de 1.20 pour cent sur les paiements reçus par les commerçants et industriels, au titre de leur profession.

De quelque nom que soit affublé une telle contribution, elle ne constitue à vrai dire qu'une aggravation de l'impôt sur le chiffre d'affaires — impôt déjà condamné par l'opinion populaire — impôt créateur de vie chère.

Pour justifier une telle mesure, M. Doumer écrit que cet impôt « affecte tous les emplois de la main-d'œuvre et qu'il est proportionnel aux dépenses de chacun ».

Quel certes ! mais ne va-t-il pas frapper plus lourdement les familles nombreuses, les humbles, les pauvres, pour qui les difficultés de vivre se feront plus aiguës, la misère plus grande.

P. DELCOURT.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre intéressante chronique illustrée : « A Travers la Mandé ».

« Oul, ma dernière fille aura 10.000 francs : celle de 35 ans a 30.000 ; celle de 40 : 50.000... » Vous n'avez jamais eu une fille aisante ?

« Oul, ma dernière fille aura 10.000 francs : celle de 35 ans a 30.000 ; celle de 40 : 50.000... » Vous n'avez jamais eu une fille aisante ?